

Communiqués de presse AMF : 2019

Etats financiers semestriels : l'Autorité des marchés financiers publie une étude sur les pratiques de plus de 90 émetteurs

Publié le 12 juin 2019

Les sociétés cotées sont soumises à des obligations d'information périodique, parmi lesquelles la publication du rapport financier semestriel. A travers une étude portant sur les états financiers semestriels 2018 de 93 sociétés, l'AMF dresse un état des lieux des pratiques.

Mettant à jour l'information présentée dans les résultats annuels, les états financiers semestriels constituent une étape importante en matière de communication. Ils permettent de mieux appréhender la situation financière et la liquidité de l'émetteur, ainsi que sa capacité à générer des bénéfices et flux de trésorerie. Comment les sociétés présentent-elles leurs états financiers intermédiaires ? Dépassent-elles les exigences des textes pour présenter d'autres informations ? Pour répondre à ces questions, les services de l'AMF ont conduit une étude inédite, en analysant et illustrant par des exemples les pratiques d'un échantillon d'émetteurs français et européens. Dans un contexte de nouvelles normes applicables en 2018 et 2019, les principaux éléments étudiés portent sur les choix de présentation (forme, lisibilité, navigation dans les comptes par exemple) et de contenu (informations sectorielles, faits marquants, éléments additionnels, etc.).

Parmi les constats de cette étude :

- Pour la majorité des sociétés, la présentation des effets chiffrés de la nouvelle norme sur le chiffre d'affaires ainsi que de certains éléments requis par la norme comme l'information sectorielle ou la variation de l'endettement.
- La présentation, moins systématique, d'autres informations demandées telles que celles sur les regroupements d'entreprises, la juste valeur des instruments financiers, ou la saisonnalité.
- Une volonté louable de présenter des informations complémentaires qui vont au-delà d'un simple exercice de conformité, et d'adapter les informations présentées au regard de leur pertinence et de leur significativité.
- Une attention portée sur la cohérence des états financiers semestriels avec les autres supports de communication (événements présentés dans les événements post-clôture des états financiers annuels précédents ou dans des communiqués de la période intermédiaire).

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

En savoir plus

- [Etat des lieux des pratiques sur les états financiers intermédiaires](#)

A lire aussi

- [Suivez-nous sur Twitter](#)
- [Suivez-nous sur LinkedIn](#)
- [Retrouvez-nous sur Youtube](#)

[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02